

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE
LA VIE ÉTUDIANTE
EN DATE DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025**

Relevé de conclusions de la séance du Conseil des Études et de la Vie Étudiante en date du mardi 23 septembre 2025, sous réserve des modifications qui pourraient être apportées à la séance suivante.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à neuf heures, le Conseil des Études et de la Vie Étudiante s'est réuni en salle MS001 bâtiment S à la Manufacture des tabacs, sous la présidence de Monsieur Hugues KENFACK, Président de l'université.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LE COLLEGE A : M. Christophe ALCANTARA, M. Christophe BISIÈRE, M. Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Mme Céline MANGEMATIN, Mme Chantal SOULÉ-DUPUY,
POUR LE COLLEGE B : M. Mathias AMILHAT, M. Frédéric HEUSER, Mme Laurence LEVENEUR, M. Marcel MARTY, Mme Julia SCHMITZ,
POUR LE COLLEGE USAGERS : M. Raphaël PERRET, M. Paul POUGET,
POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE TSE : M. Philippe ALBY (collège B), Mme Marion THAMALET (collège BIATSS),
POUR L'ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE SCIENCES PO TOULOUSE : Mme Francette FINES (collège A), M. Adrien PENERANDA (collège B), M. Patrick PIERA (BIATSS), M. Adam QSIYER.

Personnalités extérieures : Mme Christine VALES.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

M. Maurice D'ANGELO à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY
M. Cyril GAYSSOT à Mme Chantal SOULÉ-DUPUY
Mme Isabelle DESBARATS à Mme Céline MANGEMATIN,
Mme Wissal EL JARRARI à M. Adam QSIYER,
M. Mehdi CHENTOUF à M. Raphaël PERRET.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Mme Isabelle DESBARATS (collège A)
Mme Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER, (collège B)
M. Cédric BEUCHER, Mme Kéo Mony KIM, Mme Evelyne BAIOTTO, M. Valérian ROYER, (collège BIATSS)
M. Clément ADOLPHE, M. Mehdi CHENTOUF, M. Alex DELGADO, Mme Wissal AL JARRARI, M. Clément BARRAILLE, M. Gauthier CZERNIK, Mme Jade ARMELIN, (collège Usagers)
Établissement composante TSE : M. David ALARY (collège A), Mme Nina MAZUY (collège usager)
Personnalités extérieures : M. Maurice D'ANGELO, Mme Aurélie BRUEL, M. Cyril GAYSSOT

ASSISTAIENT A TITRE CONSULTATIF :

M. Frédéric FAISY, Directeur Général des Services (DGS),
Mme Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGAS),
Mme Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE,
Mme Céline PINEL, Directrice adjointe (DEVE),
Mme Marie-Pierre PINQUIE, Responsable Pôle Master Droit,
Mme Cécile FROSSARD, Responsable de la scolarité à la Faculté d'Administration Économique et Sociale (AES),
Mme Mélanie PINOT-BUZET, Responsable de la scolarité à la Faculté d'Informatique
M. Moussa THIOYE, Directeur de la faculté d'administration et communication,
Mme Evelyne BLANDIN, Chargée d'orientation et d'insertion professionnelle - responsable de la valorisation de l'offre de formation initiale SOIP,
M. Laurent PERRUSSEL, Directeur de la faculté d'informatique,
M. Matthieu POUMAREDE, Directeur de l'École de Droit,

M. Jean SEVERIN, Maître de conférences,
M. Marc SEGONDS, Responsable pédagogique du DU Compliance officer et sécurité financière
Mme Emilie DEBAETS, Maître de conférences,
Camille WOLF, Secrétaire générale de la European School of Law (ESL)
Mme Isabelle GUEIT, Chargée de mission,
Mme Anthéa CHAI, Gestionnaire de scolarité de la cellule ENGAGE.EU,
M. Christophe ERTA, Gestionnaire de scolarité (ESL)Mme Marie BARTHES-GELY, Chargée de projet accréditation
Mme Sylvie TRAYSSAC, Assistante de direction (DEVE).

M. le Président Hugues KENFACK souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante (CEVE). Il remercie Christophe BISIÈRE (Chargé de mission aux transformations numériques et pédagogiques) pour les projets qu'il a menés au sein de l'université. Il ajoute que Christophe BISIÈRE rejoint pour un an le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

M. le Président souhaite également la bienvenue à Laurence LEVENEUR qui prend la suite de M. BISIÈRE. Il précise que son appétence pour ces projets et plus particulièrement pour l'approche par compétence va permettre l'apport d'un regard intéressant sur ces travaux.

Il indique également que l'incertitude budgétaire nationale actuelle concerne notamment le budget des universités. Les deux tiers des universités françaises vont être en déficit. Il précise que l'Université Toulouse Capitole (UTC) n'est pas impactée par le gel de postes. En effet, l'UTC a mis en place des mesures d'économie et des mesures visant à l'augmentation des ressources propres.

M. le Président indique que l'université doit réduire ses heures d'enseignement et rationaliser l'offre de formation. UTC affiche 30% de ressources propres et peut espérer une augmentation de 35 à 40 %. Il précise également qu'il est possible de rationaliser l'offre de formation tout en délivrant aux étudiants des formations de qualité. L'offre de formation doit répondre à plusieurs critères : sa soutenabilité, son innovation, son insertion dans les politiques publiques, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC), anticiper les métiers d'avenir et permettre une bonne insertion professionnelle. Cette rationalisation concerne naturellement tous les secteurs d'activités de l'université (la culture, le sport...).

Il rappelle que l'ensemble des membres du CEVE est convié à la rentrée solennelle et à l'inauguration du bâtiment rempart qui va se dérouler, le jeudi 25 septembre à 17h. Il remercie également Marcel MARTY pour sa participation aux journées du patrimoine. Cette première édition a rencontré un « vif » succès.

Céline PINEL, Responsable de l'appui aux missions de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), donne lecture des procurations. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par M. le Président Hugues KENFACK.

Chantal SOULÉ-DUPUY, Vice-présidente du CEVE, présente Marie BARTHES-GELY qui prend le poste de Chef de projet accréditation. Elle la remercie de prendre en main ce projet. Elle ajoute que la création du service de pilotage et d'ingénierie de formation va être présenté au CSA le 7 octobre 2025.

1/ Point d'information

a) Présentation de la démarche d'accréditation

Marie BARTHES-GELY présente la démarche d'accréditation. Elle indique que sa présentation reprend les différentes étapes de la démarche qui vont être réalisées en 2026-2027. Le processus d'accréditation va impliquer la révision des maquettes de formation. L'objectif est de réfléchir à la cohérence d'ensemble de l'offre de formation au niveau de l'Etablissement Public Expérimental (EPE), des composantes et également avec les établissements-composantes. Cette réflexion sera l'occasion de mettre en place l'approche par compétences, dans les différentes formations et les différents parcours. Elle précise que cette réflexion globale au niveau des formations devra aussi impérativement prendre en compte le volume horaire étudiant. Cela

permet aussi de mener une réflexion qui va dans le sens d'accompagner les étudiants. Ce processus va permettre de réfléchir sur le fond et également sur la forme. Elle ajoute que ce processus va impliquer tout le monde. Un comité de pilotage va se réunir le 10 octobre 2025. Il va réunir les directeurs des composantes et d'établissements composantes, l'ensemble des Vices président(e)s ainsi que le président.

2/ Approbation du relevé de conclusions de la séance du CEVE du 1^{er} juillet 2025

Adam QSIYER, élu usager IEP, souligne que son nom est mal orthographié sur le relevé de conclusion du 1^{er} juillet 2025.

Sylvie TRAYSSAC, secrétaire de direction à la DEVE, indique que l'erreur sera corrigée conformément à sa demande.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité sous réserve de la correction de l'orthographe du nom de famille du représentant des usagers de l'Institut d'Etudes Politique (IEP).

3/ Délibération relative à la ventilation des moyens destinés à la formation pour l'exercice 2026

Agnès ALALINARDE, Directrice Générale Adjointe des Services (DGAS), présente la ventilation des moyens attribués à la formation pour l'exercice 2026.

Elle indique que la somme est identique à celles des années précédentes (754 281 euros). Ces crédits proviennent de la subvention pour charges de service public attribuée à l'université. Elle est répartie par le conseil de la recherche pour les unités de recherche et des actions communes portées par la Direction d'appui à la recherche et, pour la formation, répartie en fonction des composantes et des départements. Elle ajoute que cette somme est identique aux trois années précédentes.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

4/ Dispositifs d'Aide à la Réussite en Licence (ARL) 2025-2026

a) Faculté d'administration et de communication

Cécile FROSSARD, Responsable de la scolarité à la Faculté d'Administration Economique et Sociale (AES), présente les Aides à la Réussite en Licence (ARL). Elle indique que la faculté d'administration et de communication pour les L1 reprend tout à l'identique le dispositif, hormis la suppression de la remise à niveau en mathématique (dispensée auparavant fin août).

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

b) Ecole de Droit de Toulouse

Jean SEVERIN, Maître de conférences, présente les ARL pour l'Ecole de Droit de Toulouse. Il précise que, jusqu'à cette année universitaire, il existait plusieurs dispositifs d'aide à la réussite des étudiants en droit.

L'université d'été (fin août), qui a plus de 10 ans d'existence et qui accueille plus de 800 étudiants par an, connaît un véritable succès qui ne se dément pas.

L'année dernière, au premier semestre de L1, l'Ecole de droit a fait le test d'un dispositif "les outils pour bien démarrer l'année" qui se déroule sur les deux premières semaines de CM (2 séances d'1h30 par semaine).

Convaincus par ce premier test qui n'était jusqu'à présent expérimenté que sur un seul groupe de cours, l'Ecole de droit a décidé, à partir de cette année, de l'étendre à tous les groupes de cours de L1. Au second semestre de L1, un dispositif qui s'appelait Travaux de Soutien Universitaire (TSU) s'est essoufflé.

Aussi, l'Ecole de droit expérimente pour cette nouvelle année universitaire, en remplacement des TSU, un dispositif de révisions qui aura lieu en L1 pour les deux semaines de révisions (Semestre 1 et Semestre 2). En définitive, le dispositif du premier semestre de L1 "les outils pour bien démarrer l'année" est conservé mais étendu à tous les groupes de L1.

Les TSU disparaissent au profit d'un dispositif de révisions pour les semestres 1 et 2. Jean Severin ajoute que l'Université d'été est naturellement conservée. Ces modifications se font à coût constant.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

c) TSM

Christophe BISIÈRE, professeur des universités, présente les ARL pour la Toulouse School of Management (TSM). Il indique que le dispositif proposé reste à l'identique par rapport à l'année passée avec un renforcement de l'écrit en français et en mathématique. Il précise que TSM a adopté Ecrit + en remplacement de Voltaire. Les cours de renforcement en mathématique sont reconduits.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

5/ Modification de l'offre de formation 2025-2026

a) Ecole de Droit de Toulouse - Pôle Master Droit

Matthieu POUMAREDE, Doyen de l'Ecole de Droit, présente le Diplôme Universitaire (DU) Spécialisation en contentieux administratif. Ce DU existe depuis un certain nombre d'années à l'Ecole de droit de Toulouse. Il est relativement important puisqu'il permet de faire le pont avec les juridictions administratives, notamment avec le tribunal administratif et la cour administrative d'appel. Un certain nombre d'étudiants sont reçus, pendant leur cursus par le tribunal administratif. Désormais, ils pourront également l'être par la cour administrative d'appel. Par ailleurs, ce DU a pour objectif de former à la fonction de juge au tribunal administratif par le biais d'un concours. Il vient également compléter la formation des avocats en droit public administratif. Ce DU connaissait depuis un certain nombre d'années des difficultés financières (déficit de plus en plus important au fil des années). C'est la raison pour laquelle, une réflexion a été menée en vue de le transformer. Le bénéfice de cette évolution est double. Premièrement, les responsables pédagogiques ont agi sur les frais d'inscription en les augmentant légèrement (droits d'inscription passent de 700 à 750€ pour 2025-26) et la maquette a été réduite et 2 cours ont été mutualisés (un cours mutualisé avec le M2 libertés, et un avec le cours de M2 droit public général).

Deuxièmement, le nombre minimum d'étudiants a été augmenté. Il précise qu'à ce stade, avec les coûts indirects, on reste effectivement en négatif.

Il ajoute que la composante prendra en charge la refacturation le cas échéant. Politiquement, il y a un intérêt à maintenir cette formation. Il précise que de son point de vue, cette évolution est une étape dans la transformation de ce DU. Il conclut en indiquant qu'un certain nombre d'étudiants ont réussi à devenir juge au tribunal administratif à l'issue de l'obtention du diplôme.

Adam QSIYER intervient pour préciser qu'il est contre la hausse des frais d'inscription de ce DU en raison de la précarité étudiante.

Adopté
(Pour : 22 – Contre : 2 – Abstentions : 0)

b) Ecole de Droit de Toulouse – ESL

Camille WOLF, secrétaire générale de la European School of Law (ESL), présente les modifications pour l'ESL.

- Maquette 2025-2026 Double diplôme international parcours franco-allemand Mannheim. La maquette a été revue pour intégrer les modifications apportées à l'ensemble des DDI de l'ESL en 2025-2026. Les modifications portent sur :
 - la suppression du CM d'Economie au S2,
 - la transformation en anglais d'un CM en français au S1 et S3 (Institutions internationales et Droit européen),
 - l'ajout de 12h de droit dans la langue du pays concerné au S3 et S4.
 - les CM suivants : PROCEDURE PENALE / DROIT DES FINANCES PUBLIQUES / DROIT FISCAL passent tous les 3 au S4 selon un système d'option (les étudiants en choisissent un des 3).

Les modifications suivantes sont également appliquées à la L3 pour les étudiants entrants.

- Maquette 2025-2026 Double diplôme international parcours franco-allemand Passau. La maquette a été revue pour intégrer les modifications apportées à l'ensemble des DDI de l'ESL en 2025-2026. Les modifications portent sur :
 - la suppression du CM d'Economie au S2,
 - la transformation en anglais d'un CM en français au S1 et S3 (Institutions internationales et Droit européen),
 - l'ajout de 12h de droit dans la langue du pays concerné au S3 et S4- les CM suivants : PROCEDURE PENALE / DROIT DES FINANCES PUBLIQUES / DROIT FISCAL passent tous les 3 au S4 selon un système d'option (les étudiants en choisissent un des 3).
- Les modifications suivantes sont également appliquées à la L3 pour les étudiants entrants.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

c) Executive Education Digital University

Marc SEGONDS, Responsable pédagogique du Master 2 Compliance Officer et du DU Compliance officer et sécurité financière, présente les modifications du DU Compliance Officer ouvert depuis 5 ans. Il précise que la modification porte sur l'intitulé. Le DU compliance officer anti-corruption devient : DU droit de la compliance : anti-corruption et anti-blanchiment. L'idée était de moderniser ce DU afin de le rendre plus attractif envers les étudiants. Depuis 5 ans, le tarif s'élevait à 700 €. Il passe dorénavant à 1000€ et reste attractif par rapport au marché. Ce DU est en partenariat avec Juriscampus.

Matthieu POUMARDEDE ajoute que lorsqu'il s'agit de diplômes internationaux, les tarifs pratiqués par UTC sont largement en dessous de ce qui existe, comparativement aux autres universités, exception faite des organismes privés. Il précise qu'il faudrait avoir une politique un peu plus pro-active sur les prix en appliquant par exemple une modulation des droits aux Diplômes d'Universités. Il indique que certes cela nécessiterait plus de travail mais cela permettrait d'augmenter les revenus avec la possibilité de pouvoir réinvestir dans un personnel dédié à ce nouveau process.

Céline MANGEMATIN, professeur des universités, ajoute qu'un travail dans ce sens a commencé à l'EEDU (Executive Education and Digital University) puisqu'une réflexion portant sur une trilogie de tarifs.

Elle porte sur un premier tarif moins élevé pour les étudiants, un tarif intermédiaire pour les professionnels (absence de financement de leur entreprise), et un tarif élevé dédié aux professionnels (financement des entreprises ou des administrations).

Matthieu POUMARDEDE indique que le critère des revenus est une solution plus juste vis-à-vis de l'ensemble des étudiants.

M. le Président ajoute que cela nécessite de bien communiquer afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté vis-à-vis des étudiants. Les DU n'ayant pas de cadre national, l'université peut donc mettre en place un système de modulation.

Cosima BLUNTZ, Directrice de la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), précise qu'il faut prendre en compte les contraintes administratives et matérielles car cela nécessite d'inscrire les étudiants manuellement.

M. le Président souligne que les DU sont faits pour être très rentables. Il ajoute que si les ressources propres de l'université s'élèvent à 30 %, c'est en partie grâce à ces diplômes.

Raphaël PERRET, Vice-président étudiant, précise qu'il ne rejoint pas M. le Président. Il ajoute que les étudiants ne prennent pas en compte le système de rentabilité de l'université. Ils se rangent plutôt vers les propos de Céline MANGEMATIN.

M. le Président propose que l'on vote en premier lieu pour les DU.

Céline PINEL précise que le nom officiel de ce DU est : DU Droit de la Compliance : anticorruption et anti blanchiment. Le nom mentionné sur la maquette étant trop long pour son intégration dans le système d'information, le nom a été légèrement modifié.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Vote pour le DU droit de la compliance : Adopté
(Pour : 19 – Contre : 5 – Abstentions : 0)

Céline MANGEMATIN présente le DU Administration Générale des Collectivités Territoriales. Elle indique que la création de ce DU fait suite à une demande de la sous-préfète du Tarn et Garonne qui s'est adressée à la directrice Madame Anne-Laure FABAS-SERLOOTEN de l'antenne de l'UTC à Montauban et au doyen Moussa THIOYE. Le projet consistait à pouvoir doter les mairies d'administrateurs généraux par le biais d'une formation avec une coloration universitaire (une loi de décembre 2023 a demandé aux administrations territoriales de faire monter en compétences les secrétaires de mairies), et de porter un projet de retour à l'emploi sur le territoire. C'est la raison pour laquelle, ils ont donc projeté de créer un partenariat entre UTC et le Centre de Gestion, afin d'ouvrir cette formation à des demandeurs d'emplois sélectionnés par le Centre de Gestion. Ce DU comprendra deux grands volets. Le premier volet comprendra ce DU composé de 70h CM délivré par l'EEDU et le deuxième volet comprendra une formation plus pratique entièrement dispensé par le centre de gestion du Tarn et Garonne.

Céline MANGEMATIN précise que ce DU n'est pas seulement soutenable mais il est également rentable grâce à une subvention de la Région que la sous-préfète a obtenue. Ce DU se déroulera dans des locaux attribués gratuitement par le centre universitaire de Montauban.

Chantal SOULÉ-DUPUY précise que ce DU ouvrira sous réserve que la soutenabilité soit atteinte (seuil d'ouverture fixé à 20 apprenants minimum).

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Vote pour la création du DU Administration des collectivités territoriales : Avis favorable à l'unanimité

Céline MANGEMATIN présente les MCC (Modalités de Contrôle des Connaissances) de l'offre de formation 2025-2026 pour l'EEDU. Elle indique que les modifications portent sur :

Une reconduction

- Master 2 Mention Science Politique parcours type Politique et Sécurité :
- Le fichier joint à la reconduction présentée en mars 2025 était erroné ; nous reconduisons la maquette 24-25 et présentons ce jour la maquette correspondante.

Une erreur matérielle

- Master 2 mention Droit de la Santé parcours Droit de la Santé et de la Protection Sociale (DSPS) :
- Rectification du volume horaire total (affichage uniquement, 10h en trop apparaissaient dans les calculs).

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Vote pour les modifications des MCC du Master2 Science Politique parcours-type Politique et Sécurité et du Master 2 Droit de la santé parcours-type Droit de la santé et de la Protection Sociale : Adopté à l'unanimité

d) Département Langues et Culture

Isabelle GUEIT, chargée de mission, présente les modifications de l'offre de formation pour le Département Langues et Culture.

Elle précise que les modifications demandées concernent le module de français langues étrangères de spécialités (FLEs) : les 2 UE passent chacune à 2 ECTS (Système Européen de Transfert et d'accumulation de Crédits) pour un volume de 13h30. Il s'agit de 3 enseignements en français spécialité : « le monde de l'entreprise », « le français juridique » et « débattre en FLE », dans chaque UE. « Le Français spécialité » est un module libre, avec des ECTS suspendues.

Elle ajoute que cela n'entraîne pas de modification des autres ECTS dans les autres formations. Les heures de « français spécialité » sont financées par le SCREI (Service Commun des Relations Européennes et Internationales) sur des fonds Erasmus, fléchées uniquement pour les étudiants ERASMUS.

Le SCREI demande dans le cadre de cette réorganisation d'attribution, d'avoir une politique plus attractive pour les étudiants Erasmus afin de rendre cette offre de formation plus intéressante.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

e) Institut d'Etudes Politiques de Toulouse

Adrien PENERANDA, Directeur des formations à l'IEP, présente les modifications de l'offre de formation de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (IEP) pour l'année 2025-2026.

Deux modifications mineures ont été apportées pour cette année 2025-2026 sur :

o la maquette du DNM GSE, la composition de la commission scientifique d'admission en M1 a été précisée, et une erreur a été corrigée dans la maquette (le cours de droit figurait deux fois).

o la maquette du DNM EC, la note éliminatoire de 0/20 a été supprimée pour les M1 et M2. Il n'y a plus de notes éliminatoires en Études Culturelles.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Adopté à l'unanimité

6/ Délibération portant avis relatif à la politique d'exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires au titre de l'année universitaire 2026-2027

Cosima BLUNTZ, Directrice de la DEVE, présente la délibération relative à la politique des droits différenciés pour 2026-2027.

Elle indique que depuis 2018-2019, il est possible d'appliquer des droits différenciés aux étudiants extracommunautaires uniquement pour les diplômés de licences et de masters. Il y a un certain nombre d'exonérations existantes au niveau national (être en doctorat, avoir un foyer fiscal depuis 2 ans en France, ...). Sur les 1500 étudiants extra européens (exception faite de la Toulouse School of Management (TSM) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse (IEP), 300 étudiants sont exonérés selon les critères nationaux.

Elle précise qu'UTC a décidé de modifier les critères locaux pour la prochaine rentrée universitaire 2026-2027. Ainsi dans ces critères locaux, trois sortes d'exonérations seraient possibles : avoir la nationalité d'un pays dans la liste des pays francophones proposées en annexe de la délibération afin de soutenir le développement de la francophonie, être inscrit dans une formation internationale selon la liste des formations indiquée en annexe dans la délibération ou être inscrit en Formation Ouverte à Distance (FOAD).

Les frais d'inscriptions de la FOAD étant élevés, UTC n'ajoute pas aux étudiants inscrits en FOAD de droits différenciés. Il s'agit d'exonérations partielles : les étudiants paient les mêmes frais qu'un étudiant français ou européen c'est-à-dire 175 euros en licence et 250 euros en master (tarifs nationaux pour 2025-26).

Cosima BLUNTZ ajoute que par rapport à l'année universitaire précédente, UTC a indiqué un cas d'exonération concernant les étudiants inscrits en année en césure : ces étudiants sont exonérés de droits différenciés (ceux inscrits dans notre système d'information).

M. le Président indique que dans le cas de vraies difficultés familiales ou financières, les dossiers seront examinés, lorsque les étudiants en feront la demande.

Sur les 1000 étudiants extra-européens (hors TSM et hors TSE), 300 sont exonérés sur critères nationaux, 400 sur les critères locaux et 300 paient des droits différenciés.

Cosima BLUNTZ souligne qu'elle n'est pas encore en mesure de communiquer tous les chiffres concernant les inscriptions 2025-2026. Elle ajoute qu'une présentation générale avec l'ensemble des données sera présentée lors du prochain CEVE, le 4 novembre 2025. Elle précise que cette délibération est votée tôt afin que ce texte soit disponible lors de l'ouverture de Campus France (octobre 2025). Le but est que cette information soit disponible rapidement pour les étudiants qui souhaitent dès à présent se renseigner sur les possibilités de s'inscrire à UTC l'année prochaine.

Adrien PENERANDA demande si les droits différenciés ne s'appliqueront qu'aux composantes et non aux établissements-composantes.

Cosima BLUNTZ indique que l'IEP Toulouse, tout comme TSE, a sa propre politique de droits différenciés.

M. le Président précise qu'une délibération existe pour les établissements-composantes. Elle permet d'orienter les droits différenciés en fonction de leurs spécificités.

Adam QSIYER précise que pour les étudiants, l'initiative gouvernementale « Bienvenue en France » pose problème. Elle s'oppose aux valeurs académiques qui fondent l'université publique. Il ajoute que la mise en place d'une stratégie globale de mesures visant à promouvoir l'attractivité des établissements français ne peut être efficace. En effet, cette initiative comporte au sein même de celles-ci, des inégalités de traitement entre des étudiants. C'est la raison pour laquelle, les étudiants soutiennent l'initiative qui avait été portée par des étudiants d'UTC. Celle-ci précise qu'une exonération partielle des droits différenciés doit être appliquée à l'ensemble des étudiants extra-communautaires.

Adam QSIYER demande s'il ne serait pas possible d'appliquer la stratégie des droits différenciés de l'université du Mirail qui consiste à exonérer partiellement les étudiants extracommunautaires sans tenir compte de leur pays d'origine.

M. le Président souligne qu'à titre personnel, il rejoint les propos tenus par Adam QSIYER concernant l'initiative « Bienvenue en France ». Il indique que deux messages contradictoires ont été délivrés. Le premier précisait qu'il fallait que la France accueille un certain nombre d'étudiants étrangers dans un certain délai. Le deuxième indiquait qu'il fallait appliquer des droits différenciés. Il ajoute que les directeurs des composantes ont constaté que de nombreux étudiants en provenance de certaines régions du monde avaient les moyens de payer leurs scolarités. Ils proviennent souvent d'universités qui pratiquent des frais d'inscriptions beaucoup plus élevés que les universités françaises. Il précise que le texte proposé est équilibré. Il permet si la situation de la personne l'exige, d'étudier les demandes des étudiants au cas par cas. Il ajoute que la situation actuelle ne permet pas d'exempter de droits différenciés la totalité des étudiants extracommunautaires.

Cosima BLUNTZ précise que tous les étudiants boursiers CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) et les boursiers de leurs gouvernements sont exonérés d'office.

Raphaël PERRET précise que certaines situations sont compliquées. Certains ont les moyens de payer. Il est donc difficile d'exonérer la totalité des étudiants. Il remercie la gouvernance d'être bienveillante en examinant les dossiers des étudiants qui en font la demande et des étudiants méritants. Il rappelle qu'il y a également beaucoup d'étudiants qui déposent des dossiers FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes) pour toucher des aides et qui n'assistent finalement pas aux cours.

Christophe ALCANTARA, professeur des universités ajoute qu'en tant que chargé de mission francophonie, lorsqu'il s'est rendu au Canada, il a été particulièrement étonné, de voir énormément d'étudiants francophones, la plupart africains, qui n'avaient pas de problème pour s'acquitter de frais d'inscription. Il ajoute que ces frais s'élevaient à 45000 dollars pour un master. Il précise qu'il faut avoir une approche comparative, lorsque l'on regarde les méthodes employées ailleurs. Lorsque l'on est dans une approche globalisée, on s'aperçoit qu'UTC privilégie l'humain. Cela mérite d'être souligné auprès des représentants étudiants.

M. le Président ajoute qu'un point sur ces droits différenciés sera fait dans un an.

Aucune autre remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable
(Pour : 19 – Contre : 5 – Abstentions : 0)

7/ Convention pour avis :

- a) Convention de partenariat concernant le programme conjoint ENGAGE.EU en « Global Sustainability Management » pour le Master mention Administration Economique et Sociale parcours-type Gouvernances des entreprises (GE) entre l'Université Toulouse Capitole et l'Université européenne ENGAGE.EU pour la période 2023-2027.

Anthéa CHAI présente la convention de partenariat entre UTC et Engage.EU.

Le programme GSM d'ENGAGE.EU vise à former des étudiants en gestion durable et gouvernance internationale des entreprises. L'Université Toulouse Capitole souhaite s'y engager officiellement via le Master AES – parcours GE. La convention définit les modalités de partenariat, de mobilité et de reconnaissance académique.

Motifs de la proposition au vote :

- Officialiser notre participation à un programme européen stratégique ;
- Permettre le lancement immédiat la communication vers les étudiantes pour recrutement;
- Renforcer l'attractivité et le rayonnement international du Master.

Pourquoi maintenant :

- Respecter le calendrier académique et administratif du consortium ENGAGE.EU et UT Capitole ;

L'adoption de cette convention permettra de mettre en œuvre rapidement le programme GSM, offrant aux étudiants un parcours innovant, en consolidant le rayonnement international de notre Master AES – GE.

Aucune remarque n'est faite par les membres du CEVE.

Avis favorable à l'unanimité

7/ Questions diverses :

- Le BVE contacte tous les bureaux des associations pour une mise à jour des données. Sans réponse, l'association sera radiée et ne pourra plus être domiciliée à l'université. Nous donnerons l'information à la préfecture. Actuellement, une centaine d'associations est domiciliée à l'UTC et environ la moitié sont des associations « fantômes ».

- Interrogation sur l'accueil d'étudiants palestiniens à UT Capitole – La VP CEVE indique qu'UT Capitole accueille depuis l'année dernière un doctorant gazaoui.

- Congés menstruels mis en place à l'université - Cette question a déjà été posée au précédent CEVE : informations dans le schéma directeur de la vie étudiante et notamment par le groupe de travail sur la précarité menstruelle (fiche action 4).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30